



BASES PROMOTION PUBLICITAIRE 2023
ÉCRAN GÉANT RUE COMMERCIALE (CASA BERGÉ)

1.- Objet de la promotion publicitaire

Cette promotion publicitaire est organisée par la société commerciale andorrane CAMPRABASSA, S.A. (ci-après « CAMPRABASSA »), et se déroule parmi toutes les personnes qui prennent une photo de type « selfie » dans laquelle se trouve la vidéo Naturland qui circulera exclusivement les jours de la promotion sur l'écran géant de Casa Bergé (Av. Carlemany, 124, AD700 Escaldes-Engordany) est parfaitement visible en arrière-plan.

Chaque personne qui sera sur la photographie participe à la promotion.

Seules les photographies de type « selfie » seront valables. Les personnes doivent être parfaitement identifiables sur la photo, ainsi que la vidéo de Naturland.

2.- Dates de la promotion publicitaire

Valable du 16 septembre au 29 octobre. Les 12, 13, 14 et 15 octobre 2023 sont exclus de cette promotion publicitaire.

3.- Bénéfice de la promotion publicitaire

Les membres sur la photo "selfie" gagneront un deuxième voyage au Tobotronc qui s'ajoute à l'achat de son billet. Cette promotion est valable pour les billets : Tobotronc + menu, billet Aventura et billet Aventura + .

4.- Comment bénéficier de la promotion publicitaire

Les personnes intéressées à bénéficier de la promotion publicitaire doivent présenter l'image de type « selfie » aux billetteries afin de bénéficier d'un voyage supplémentaire au Tobotronc à l'achat des billets mentionnés à l'article 3.

L'image de type "selfie" sera validée par le vendeur de chaque billetterie, qui décidera si l'écran géant de Casa Bergè est correctement visible - comme établi dans la section 1 de ce document - ainsi que les personnes qui apparaissent sur la photographie, qui doit être reconnaissable par le vendeur.

La photographie "selfie" sera uniquement consultée par le vendeur et ne sera à aucun moment enregistrée ou stockée par CAMPRABASSA.



Dans les cas où la ou les personnes ne peuvent pas être identifiées sur la photographie de type "selfie", CAMPRABASSA se réserve le droit de ne pas accorder le bénéfice de cette promotion publicitaire.

5.- Informations sur la protection des données personnelles

CAMPRABASSA, en tant que responsable du traitement conformément aux dispositions de la loi 29/2021 du 28 octobre, qualifiée de protection des données personnelles, vous informe qu'elle traitera exclusivement vos données personnelles nécessaires à la gestion de votre accès au promotion publicitaire à laquelle vous participez.

Pour plus d'informations concernant le traitement des données personnelles que nous effectuons, vous pouvez obtenir plus d'informations dans notre Politique de confidentialité disponible sur notre site Internet <https://naturland.ad/>

Dans tous les cas, vous disposez du droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles, ainsi que d'autres droits, comme expliqué dans notre Politique de confidentialité disponible sur notre site Internet <https://naturland.ad/>. De même, nous vous informons que nous disposons d'un délégué à la protection des données que vous pouvez contacter via l'e-mail info@naturland.ad.

6.- Limitation de responsabilité

CAMPRABASSA se réserve le droit d'interrompre à tout moment l'accès ou la continuité de la promotion publicitaire, que ce soit temporairement ou définitivement, pour des raisons de sécurité, ou pour toute autre raison qu'elle considère, sans que cela découle des responsabilités de CAMPRABASSA ni du droit à une indemnisation de quelque nature que ce soit.

7.- Autres conditions

La participation à la promotion publicitaire implique l'acceptation pleine et entière des conditions établies dans ce document par les participants.

Face à d'éventuels doutes dans l'interprétation de ce document, les critères de CAMPRABASSA prévaudront. Dans tous les cas, ce qui est établi dans ce document est régi par la législation andorrane, et tout litige qui ne pourra être résolu à l'amiable dans votre cas sera en tout cas soumis à la juridiction andorrane.

Toute manifestation de non-acceptation des conditions réglementaires de la promotion publicitaire entraînera l'exclusion du participant.

CAMPRABASSA se réserve le droit d'exclure de la publicité les participants dont le comportement interfère avec le bon fonctionnement de celle-ci.